

Législature 2021-2026

Séance du 13 septembre 2022

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°34

Mobilité en vieille-ville dès le 1^{er} octobre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Conseil communal vous informe que, dès le 1^{er} octobre 2022, la zone piétonne de la Grand-Rue n'aura plus cours et que c'est le système de circulation habituel qui reprendra ses droits, avec la mise en place d'une zone de rencontre à la Rue de l'Hôtel de Ville et sur le haut de la Grand-Rue. Une campagne de sensibilisation est en préparation pour renseigner les usagers de ces deux parties sur les bonnes pratiques à adopter.

Plus loin, suite aux ateliers de mobilité menés ce printemps, il a été décidé que le régime de zone de rencontre (zone à 20 km/h avec priorité aux piétons) serait étendu à toute la vieille-ville, hors manifestations et événements spéciaux. La procédure permettant d'aboutir à cette situation a été lancée, mais elle nécessite un certain temps. Nous devons en effet réaliser un dossier qui justifie cette demande, et ainsi faire valoir les pétitions qui sont arrivées sur la table du Conseil communal.

En parallèle, de nouveaux comptages seront installés durant trois périodes pour apporter des données chiffrées et quantifier les reports de trafic. Cela permettra à l'Exécutif de planifier un système de circulation qui tiendra compte des nombreux paramètres qui régissent la zone et de l'intérêt général. Le Conseil communal envisage de proposer une solution au printemps 2023.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Lionel Conus
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Eric Rey, Dicastère de l'aménagement du territoire et des constructions